

Compte rendu de l'Assemblée générale du 06 décembre 2024 à la MTL de Villiers St Frédéric

Participants présents :

- **Membres du bureau sortant** : 6 participants - Pascale Bonnouvrier, Alexandre Chibane, Xavier Decoopman, Olivier Ponchel, Elisabeth Sanyas, Michel Thomachot.

Absents excusés : Marie Douveau et Gérard Guillossou.

- **Responsables d'activité 2024/2025**: 11 participants - Annie Benoit, Martine Brandily, Evelyne Chaigneau, Sylviane Dardard, Eliane Dugand, Françoise Duysens, Sylvie Gicquel, Georges Krebs, Huguette Krebs, Xavier Plassard, Ludovic Postal.

Absents excusés : Benoit Boboul, Marc Boitel, Ghislaine Coliard, Jacky Geffrelot, Hervé Leprince, Amélia Rocha, Ivo Santiago, Atika Branki, Erika Briere, Valérie Brusseau, Nathalie Descamps, Johanne Ferron, Marie-Claire Hardouin, Edith Malaquin, Maryvonne Silly

- **Adhérents** (et/ou représentants d'adhérents mineurs de moins de 16 ans) : 27 participants
- **Professeurs salariés ou prestataires** de la VSC : 1 participant
- **Invité** : 1 participant - Didier Scéosole, adjoint au Maire de Villiers St Frédéric, représentant Sylvain Durand, maire de Villiers St Frédéric.

Ouverture de l'assemblée générale

Le président Xavier Decoopman ouvre l'assemblée générale à 20h souhaitant la bienvenue et remerciant les nombreux adhérents présents, les membres du CA présents ainsi que Mr le Maire Sylvain Durand, absent excusé représenté par l'adjoint Didier Sceosole et les élus municipaux présents.

Le président donne l'ordre du jour et explique le déroulement de l'AG. L'ensemble de l'agenda et les documents financiers sont projetés aux participants au cours des présentations.

1/ Rapport moral et d'activité

Le président donne la parole à Olivier Ponchel, membre du bureau, pour présenter le rapport moral et d'activité (cf. pièce jointe).

Le président soumet au vote le rapport moral et d'activité.

Le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité. Olivier Ponchel et le président remercient les adhérents pour leur confiance.

2/ Rapport financier

Le président donne la parole à Mme Elisabeth SANYAS, vice-trésorière pour présenter le rapport financier 2023/2024 (cf. pièce jointe). Le résultat fait apparaître un excédent de 3744,68€.

Questions/réponses :

Q1 : En raison d'un résultat positif cette année, est-il envisageable de proposer des maillots aux couleurs de l'association aux adhérents afin de créer un esprit d'équipe.

R1 : Cette proposition pourra être étudiée

Q2 : Quelles sont les activités déficitaires de manière récurrente

R2 : La danse et la musique sont des activités régulièrement déficitaires. La danse en raison d'une fluctuation des effectifs d'une année sur l'autre. La musique en raison du format individuel de cette activité. La volonté de l'association est de maintenir ces activités, destinées également aux enfants, à un coût « abordable » en générant un positif de trésorerie de solidarité grâce aux autres activités, forme de subvention en interne.

Le président rappelle par ailleurs que la mairie donne une subvention monétaire et surtout met à disposition ses locaux de manière gracieuse afin de permettre à l'association d'offrir des activités de qualité à un coût accessible.

3/ Approbation des comptes

Le président donne la parole à Mme Elisabeth SANYAS, vice-trésorière pour présenter les comptes 2023/2024.

Le président soumet au **vote** l'approbation des comptes 2023/2024. Les comptes 2023/2024 sont approuvés à l'unanimité.

4/ Montants de l'adhésion 2025/2026

Le président propose de ne pas augmenter le montant des adhésions pour la saison 2025/2026 en raison des bons résultats financiers, soit 23€ pour les adultes et 12€ pour les enfants.

Le président soumet au vote ces montants d'adhésion. Ils sont approuvés à l'unanimité.

5/ Budget prévisionnel

Le président donne la parole à Mme Elisabeth SANYAS, vice-trésorière, pour présenter le budget prévisionnel 2024/2025 qui fait apparaître une prévision excédentaire de 4693,50€.

Quelques éléments clef de la saison 2024/2025 sont présentés, la répartition des adhérents par ville (forte proportion de Villersois), la répartition par âge (sous-représentation des 25-36ans).

Questions/réponses

Q3 : l'activité gym holistique est à un coût plus important que des activités similaires (yoga, tai-chi...) et génère un excédent important comparé à ces activités. Est-il envisagé d'ajuster le coût pour la saison prochaine ?

R3 : cette activité est récente et le montant a été mis en place afin d'éviter un déficit trop important en cas de non succès suffisant. Or l'activité rencontre un beau succès ce qui explique son excédent. Un réajustement pourra être envisagé lors de la préparation de la saison 2025/2026 avec les éléments à disposition.

Le président soumet au **vote** le budget prévisionnel. Il est approuvé à l'unanimité.

Le président et la vice-trésorière remercient les adhérents pour leur confiance.

6/ Renouvellement du conseil d'administration

Le président rappelle les règles :

- les responsables d'activités sont membres de droit.
- À ceux-ci s'ajoutent au maximum 9 membres élus directement par l'AG.

- 3 membres sont **en cours de mandat** : *Pascale Bonnouvrier, Marie Douveau et Michel Thomachot.*
- **Fin de mandat** pour *Elisabeth Sanyas*, quant à *Martine Brandily et Xavier Decoopman* ils **deviennent membre de droit** car ont repris respectivement la responsabilité de l'activité théâtre adultes et du tennis
- Pour la saison 2024/2025, il y a donc **6 postes** qui peuvent être pourvus :
 - *Elisabeth Sanyas* se présente pour un renouvellement de mandat de 3 ans.
 - *Christian Sanyas, Ahmed Ksouri, Asma Ksouri et Aurélie Flèche* se présentent pour un mandat de 3 ans.

Ahmed et Asma Ksouri sont absents lors de l'AG. Le président nous informe les avoir contactés en amont pour connaître leurs motivations. Ils n'étaient pas disponibles et devaient rappeler, ne l'ont pas fait. Le président souhaite ne pas soumettre aux votes leurs 2 candidatures pour ces raisons. L'assemblée présente ne s'y oppose pas.

Le président soumet aux votes les candidatures d'Aurélie Flèche, d'Elisabeth Sanyas et de Christian Sanyas. Ils sont élus à l'unanimité.

7/ Renouvellement du bureau

Les membres du conseil d'administration qui postulent au bureau sont :

- Pascale Bonnouvrier, Alexandre Chibane, Xavier Decoopman, Marie Douveau, Aurélie Flèche, Olivier Ponchel et Michel Thomachot.

Le président demande aux membres du conseil d'administration de voter pour cette liste de membres du CA pour constituer le nouveau bureau.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité ce nouveau bureau.

8/ Information du changement de convention collective pour la rentrée 2025/2026

Lors de la constitution de la SCS-FR, celle-ci était affilié aux conventions des Foyers Ruraux. La SCS-FR était ainsi affiliée à la convention de l'animation devenue la convention branche ECLAT.

En 2006 a été créée la convention du Sport, il n'a pas été identifié par les foyers ruraux à cette époque la nécessité de basculer vers cette nouvelle convention. Actuellement 88 % des heures animées par la VCS sont des heures sportives ce qui justifie ce changement de convention.

Dans les semaines à venir, cette convention du sport va être étudiée en détail par des membres de notre CA afin d'identifier les changements qu'elle impliquera pour nos salariés et leurs activités.

Nous rencontrerons nos salariés afin de leur expliquer ce nouveau statut, ses conséquences sur leurs droits. Bien évidemment, il sera essentiel que leur rémunération ne soit pas impactée.

L'objectif est de mettre en place cette nouvelle convention, qui correspond davantage à nos activités, pour la rentrée de la saison 2025/2026.

9/ Demande d'autorisation de création de postes d'administrateur délégué.

Compte tenu des compétences et de la disponibilité de certaines personnes adhérentes de notre association, M. Decoopman demande l'autorisation de créer des postes d'administrateurs délégués, dont le rôle serait de mener à bien, de manière ponctuelle et encadrée, des missions telles que ce

changement de convention, une évolution de nos statuts, le choix d'un logiciel de gestion comptable...

Ces missions ponctuelles ne peuvent pas toujours être réalisées par des membres actifs du bureau, voire du conseil d'administration en raison soit de leurs particularités techniques, soit du temps à y consacrer, soit les deux à la fois.

Q4 : la création de ce poste d'administrateur délégué ne nécessite t-il pas la modification de nos statuts ?

R4 : Ce nouveau poste nécessiterait peut-être de modifier nos statuts, ce qui sera étudié dans les semaines à venir. Cependant, l'urgence de certaines de ces missions, en particulier le changement de convention, le transfert des compétences comptables à notre salariée par la vice-trésorière sortante et le choix d'un logiciel comptable, ne sont pas compatibles avec le délai nécessaire pour faire cette évolution de statuts, si elle s'avère nécessaire.

Suite à la présentation du besoin et les précisions apportées suite à la question posée par un participant, Xavier Decoopman demande l'autorisation au conseil d'Administration de nommer pour chacune des tâches suivantes une personne référente, adhérente de l'association, qui travaillerait, en tant que bénévole de l'association, dans une mission encadrée par le bureau et limitée dans le temps :

- changement de convention,
- transfert des compétences comptables à notre salarié,
- choix d'un logiciel comptable,
- étude du besoin d'évolution des statuts

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette autorisation exceptionnelle de nomination par le bureau d'une personne référente, membre du CA ou non, adhérente à l'association, pour les missions sus-nommées.

10/ Nouveauté : possibilité de payer en chèques vacances connect

Il est désormais possible de régler en chèques vacances connect (chèques vacances dématérialisés).

La demande est à effectuer par mail à contact@villiers-sport-culture.fr avec le montant souhaité et le nom de l'adhérent.

Une demande auprès de l'ANCV sera effectuée par notre secrétariat. Vous recevrez un mail de l'ANCV avec des informations à compléter pour finaliser ce paiement par chèques vacances connect.

Clôture de l'assemblée générale

L'ensemble des participants présents le souhaitant se sont exprimés. Le président remercie chaleureusement l'ensemble de l'assistance pour la confiance apportée au conseil d'administration et au bureau et invite l'assemblée au pot de l'amitié. L'assemblée générale est close.

Xavier Decoopman
Président de la V.S.C.